

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 15 mars 2019

Présents :

ALLIAN Anne Lise	DENANTE Pascale	MARTINEZ Francisco
BENHAMOU Éric	DIDIER Francis	MECHAIN Georges
BOULET Philippe	DUMONT Gamra	METTLER Denis
BOUZRAR Maryvonne	GAUTIER Christine	ORTEGA Raphaël
BUI XUAN Yves	GOUTTENOIRE Corinne	PONTABRI Pierrette
CHEREAU Franck	LAUFFENBURGER Patrick	SEVE Patrice
DALLERAC Francis	LAURENCE Bernardina	VENET Gilles
DELPEYROUX Pierre	MARMION Chantal	

Membre de droit : CHARRE Dominique (DTN)

Invités : RAVASSAUD Raymond, AKRAM Najib.

Absents Excusés :

BELRHITI Catherine
BOBILLIER Jean-Paul
CHEVALIER Michel
PERONNET Dominique

Le Président ouvre la séance à 17h10.

Le Président fait remarquer qu'il s'agit de la première réunion du conseil d'administration sans Alcino ALVES PIRES, il demande à tous les membres d'avoir une pensée pour lui.

Le président explique ensuite la présence des deux invités, Najib AKRAM, en tant que personnalité qualifiée en l'absence de médecin suite à la démission de Franco ROMAN, et Raymond Ravassaud en tant que Président du conseil des présidents de régions.

Le président explique immédiatement l'absence de Roger ITIER à cette réunion. Il s'agissait initialement du point numéro 8 de l'ordre du jour. La commission disciplinaire de la fédération a prononcé à l'égard de l'intéressé une suspension d'exercice de fonction en qualité de membre du conseil d'administration de la fédération pour une durée de 2 ans, ainsi qu'une interdiction d'être licencié à la fédération pour la même durée. L'intéressé n'ayant pas interjeté appel, cette décision est désormais définitive. Roger ITIER n'est donc plus membre du conseil d'administration de la FFKDA.

Le conseil d'administration est également informé de la présence de Catherine HANS, qui remplace Damien Mairesse au poste de responsable comptable et financière.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

Après quelques modifications de forme, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration (CA) du 16 novembre 2018.

2- ELECTION DU BUREAU EXECUTIF

Le président propose au conseil d'administration une nouvelle composition du bureau exécutif :

Philippe Boulet – secrétaire général ;
Francis Dallerac – trésorier général ;
Chantal Marmion – secrétaire général adjoint ;
Dominique Peronnet – trésorier général adjoint ;
Yves Bui-Xuan – vice-président ;
Patrick Lauffenburger – vice-président ;
Raphaël Ortega – vice-président ;
Maryvonne Bouzrar – déléguée chargée de mission.

Suite à cette présentation, un vote à bulletins secrets est organisé. Après dépouillement, le résultat du scrutin est :

POUR : 23

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Ainsi, la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Lors de la prochaine assemblée générale, une élection sera organisée pour compléter le conseil d'administration.

3- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

1. Paris 2024 :

Les représentants de la WKF et de FFKDA ont été reçus par le COJO Paris 2024. Il ressort de cette réunion que la décision du COJO est peu compréhensible du fait principalement qu'aucun argument n'a été avancé de leur part et qu'il y a un réel manque de transparence sur l'ensemble du processus mené.

Les disciplines choisies ne sont pas des disciplines sportives traditionnelles mais relèvent davantage de disciplines relevant d'organismes privés tels que les X Games ou le FISE.

Le président de la fédération mondiale a déclaré lors de cette réunion que le karaté n'avait rien à perdre et qu'aucune démarche n'est exclue.

Dans tous les cas, cette affaire ne doit en rien freiner l'activité de la fédération.

2. Gouvernance du sport – modifications statutaires :

Le Ministère des sports travaille toujours sur une évolution de la gouvernance des fédérations sportives. Il semblerait, d'après les dernières évolutions, que le vote direct par les clubs soit reporté pour l'après 2020.

L'une des propositions souhaite limiter à deux le nombre de mandats des dirigeants, ce qui soi-disant sera très difficile à mettre en place. Aussi, la prochaine AG électorale, fin 2020, devrait se dérouler de manière identique aux précédentes.

Lors de la prochaine assemblée générale, la fédération procédera à quelques modifications statutaires, telles que le nombre de licences nécessaires pour être dirigeant fédéral (4 licences

consécutives dont celle de la saison sportive en cours) ou l'ouverture de l'affiliation à des organismes à but lucratif.

Le Ministère des sports s'est également penché sur la situation des CTS, mais il semblerait que la décision finale va être retardée. Il est même possible que les directions départementales et régionales disparaissent, mais cela sera évoqué lors d'un prochain conseil d'administration où nous aurons plus d'informations.

3. Situation de la ligue régionale Auvergne Rhône-Alpes et de la ZID Rhône-Alpes et décisions prises par le bureau exécutif :

Dans le cadre de la procédure diligentée à l'encontre de Christian Forestier, ancien président de la ligue Dauphiné Savoie, le Tribunal, par une ordonnance du 12 mars 2019, a décidé de nommer un administrateur indépendant pour vérifier l'utilisation des fonds de l'association.

La fédération a réalisé un audit des documents administratifs et financiers qu'ont bien voulu communiquer la ligue régionale Auvergne Rhône-Alpes et la ZID Rhône-Alpes et une synthèse est présentée aux membres du conseil d'administration. Au vu de ce document, le bureau exécutif a décidé de saisir la commission disciplinaire à l'encontre de Francisco Martinez.

Ce dernier aurait aimé recevoir ce document en amont et ainsi avoir le temps de l'étudier et de préparer les réponses adéquates. Il estime que la manière de faire manque d'élégance.

Le président rappelle qu'il s'est entretenu à plusieurs reprises avec Francisco Martinez mais que les conseils diligentés n'ont pas été suivis. A l'heure actuelle, il est nécessaire de rassurer les clubs, de ne pas perdre leur confiance eu égard aux sommes très importantes qui ont été détournées (270 000 €).

Francisco Martinez précise que la ligue régionale Auvergne Rhône-Alpes compte plus de 28 000 licenciés avec un petit bureau de 30 m² et des bénévoles assurant la gestion.

Le président indique que le capital financier initial de 120 000 € aurait dû être investi dans l'achat de locaux.

Les informations transmises par Francisco Martinez n'ont pas toutes été sincères. C'est notamment le cas pour M. Chakhab qui a été présenté à la fédération comme un membre de la famille de M. Benzaoui et qu'il était inconnu au niveau de la ligue ou de la ZID. Or, les documents révèlent qu'il a régulièrement été indemnisé par les deux organismes (ligue et ZID) en tant qu'arbitre et qu'il a même émis une facture de prestation en communication qui a été payée.

D'une manière générale, la comptabilité des deux structures n'a pas été tenue ni suivie de manière convenable. Il y a eu un réel défaut dans la gouvernance. Déontologiquement, il est difficile pour Francisco Martinez de garder son mandat au sein du conseil d'administration, eu égard aux fautes commises.

Francisco Martinez se défend en indiquant qu'entre 2015 et 2018 il a été victime de 10 dépôts de plaintes qu'il a fallu gérer. En outre, M. Benzaoui était une personne en qui tout le monde avait confiance.

Lors de l'assemblée générale de la ZID Rhône-Alpes, il a été annoncé que les cotisations fédérales seraient encaissées par la fédération et que le territoire serait divisé en deux. Il peut être regrettable que Francisco Martinez n'ait pas démissionné de la ZID comme il s'était engagé la veille et cela a rendu cette assemblée générale extrêmement houleuse. Raymond Ravassaud confirme ces propos.

Francisco Martinez estime qu'il s'agit d'un point de vue et que sa démission n'aurait rien changé. Il a d'ailleurs démissionné quelques jours plus tard mais il le regrette. Pour ces autres mandats, il désire les conserver.

Francisco Martinez reprend la synthèse et conteste certains points de celle-ci.

Eric Benhamou demande si Francisco Martinez est accusé de négligence ou de malhonnêteté. Francisco Martinez doit bénéficier de la présomption d'innocence jusqu'à la décision de la commission disciplinaire.

4- INTERVENTION DU DTN

1. Haut niveau :

Depuis le début de l'année civile, il y a eu deux compétitions de 1^{ère} ligue dont les bons résultats français sont présentés aux membres du conseil d'administration.

Ensuite, le DTN présente les classements officiels pour la qualification aux Jeux Olympiques de 2020.

Dans les dossiers qui ont été distribués, il y a également le programme des équipes de France, ainsi que la sélection pour les championnats d'Europe.

Cette année la subvention ministérielle a augmenté du fait de ce parcours olympique.

Francis Dallerac s'interroge sur les modes de sélection des équipes de France jeunes et il trouve dommage que toutes les catégories ne soient pas représentées. Cela ne permet pas aux jeunes de faire leur preuve à l'international. Enfin, il est dommage que la sélection ait été dévoilée avant la fin du parcours de sélection.

Le DTN précise que la sélection a dû être établie plus tôt que prévu du fait de la hausse des prix d'avions. Il indique également que les règles relatives aux sélections vont évoluer et que les contraintes budgétaires influent sur le nombre de sélectionnés.

Le DTN présente une fiche sur le kata dont Jonathan Maruani est à l'origine. Il est important de se mettre en relation avec le corps arbitral dans le cadre du développement du kata.

2. Formations :

La fédération va aider certains membres de l'ETR à obtenir des diplômes d'Etat.

Une enquête sur l'intérêt au BPJEPS a été menée et 85 % des retours ont marqué un intérêt.

L'idée d'un nouveau DIF part du constat que beaucoup de titulaires de DAF ne se présentent pas au DIF, cela pour différentes raisons.

La proposition est de confier ce diplôme aux ligues régionales et de raccourcir sa durée. L'objectif final est de mettre en place une formation continue des enseignants.

Les responsables des formations seront réunis à la fin du mois d'avril et un projet plus abouti sera présenté ensuite.

3. Disciplines associées :

Le DTN présente une fiche de situation des activités des disciplines associées réalisée par Xavier Guichard. Le travail réalisé par ce dernier est salué et reconnu par tous.

5- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL

Philippe Boulet présente pour la dernière fois la situation financière et remercie les membres du conseil d'administration pour la confiance qui lui a été accordée.

Un arrêté est fait au 15 mars 2019. 234 754 licences ont été comptabilisées, ce qui représente de date à date quelques 8 000 licences en moins par rapport à la saison dernière.

Le trésorier enchaîne ensuite par la présentations détaillée des dépenses dans les différents secteurs.

La projection du résultat pour la fin de l'exercice est actuellement déficitaire, du fait du non versement de l'intégralité de la subvention. Si ce versement intervient avant le 31 août 2019, le résultat de l'exercice 2018/2019 devrait être compris entre 0 et 150 000 €.

La trésorerie s'élève à 3 704 000 €

6- PASSEPORT SPORTIF

Lors de la dernière assemblée générale, le prix du passeport a été augmenté à 25 € afin que les comités départementaux puissent percevoir 5 €. Lors des échanges, il a pu être relevé que certains comités départementaux s'interrogent sur les modalités de ce reversement de 5 €.

Le projet initial, qui n'est toujours pas définitif est de donner la possibilité aux comités départementaux de vendre directement les passeports.

Les passeports enfants disparaissent et seront échangés contre les nouveaux passeports uniques.

7- GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COTISATION FEDERALE

Le conseil d'administration se voit présenté la liste des membres composant ce groupe de travail.

Il s'agit bien évidemment d'une première réflexion qui pourra être complétée par la suite via une consultation plus large.

La discussion ne portera que sur le curseur de répartition de la cotisation fédérale entre les organismes déconcentrés.

8- DECISION DISCIPLINAIRE PRISE A L'ENCONTRE DE ROGER ITIER

Ce point a été traité dès l'introduction de la présente réunion. Il n'est donc pas nécessaire de revenir dessus.

9- QUESTIONS DIVERSES

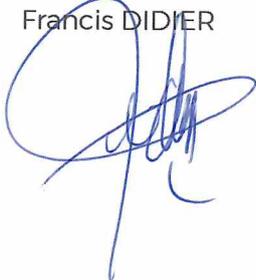
Le conseil d'administration est informé que l'assemblée générale de dissolution de la ZID Côte d'Azur est prévue le 4 mai prochain.

La fédération récupérera le solde de l'actif de l'association et le redistribuera en fonction de la distribution des missions dans ce secteur.

Yves Bui-Xuan présente les statistiques des licences, ainsi que les récentes évolutions de la base de données.

Aucune autre remarque ou question diverse n'étant formulée, la réunion du conseil d'administration se termine à 20h30.

Le Président
Francis DIDIER



Le Secrétaire Général
Philippe BOULET

